

SÉANCE ORDINAIRE du 09 juillet 2021

L'An deux mille vingt-et-un, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 02 juillet 2021

Étaient présents :

Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David et Mme MARCADET Carole—Adjointes et Mme ABSOLU Véronique, Mme HODEAU Virginie, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, Mme de KONING Mariëka, M. BRAGUE Robert et Mme HARENG Sylviane— Conseillers Municipaux

Absent excusé : M. FONTAINE Pascal, M. TARDIF Sébastien, M. JAQUET Pascal

Secrétaire : Mme VAQUETTE Anaïs

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 04 juin 2021

Délib 2021-19 prise en charge de dépassement d'honoraires

Le Maire indique au Conseil que lors de la réunion de la Commission du CCAS du 10 juin, une habitante a fait une demande d'aide pour les dépassements d'honoraires liés à une opération chirurgicale que ni la sécurité sociale, ni la mutuelle de l'intéressé ne prennent en charge.

La commission a étudié le dossier et au vu des ressources et charges financières ainsi que la situation précaire dans laquelle se trouve cette habitante, la commission a émis un avis favorable pour la prise en charge des dépassements d'honoraires s'élevant à 300 € qui seront à régler directement au chirurgien.

Le conseil prend connaissance de la demande de prise en charge à hauteur de 300 euros et approuve la décision de la commission du CCAS et autorise la commune à régler directement le chirurgien.

Délib 2021-20 désignation délégués suppléants au SIAEP

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Lorraine du 08 janvier 2021 proposant de modifier les statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2021 qui approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Lorraine,

Sont désignés comme représentants suppléants au SIAEP : M. LEROY Daniel et M. MESNIL David

Délib 2021-21 Proposition convention de contrôle des poteaux incendie

Le maire indique au conseil qu'en application des articles L. 2212-2 et L. 2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire assure la défense extérieure contre l'incendie et doit, au titre de ses pouvoirs de police administrative, assurer la gestion de la défense incendie sur le territoire de sa commune.

Le maire présente au conseil la proposition de convention de l'entreprise VEOLIA pour la visite annuelle des prises d'incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du Loiret.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de convention de VEOLIA
- Valide les conditions et modalités de la convention,
- Autorise le Maire à signer ladite convention avec VEOLIA

- PLUI : Les communes de Coudroy- Châtenoy-Vieilles -Maisons se sont réunies pour construire une note commune des besoins en constructions neuves pour maintenir les effectifs du groupe scolaire et conserver une dynamique pour l'avenir de nos territoires.
Envoi fait aux maires ruraux et l'AML pour information et retour sur leur positionnement et les conséquences d'un refus de signer le PLUI
Après quelques rajouts de Coudroy, la note sera à envoyer à la 3CFG
- Caravane énergétique : « mon village, ma planète » : passage d'une caravane pour apporter des aides /solution aux habitants sur les maitrises de l'énergie (passage le mercredi 29 septembre sur la commune)
- Rénovation chauffage de l'école : chauffage de l'école était en panne : le bruleur a été changé. Rencontre avec l'ADIL et le PETR pour le choix d'un futur mode de chauffage dans un soucis de transition écologique et d'économies d'énergie (chauffage actuel = énergivore)
Solution proposée la géothermie très coûteuse en investissement de nombreux travaux d'isolation sont à entreprendre. Solution rentable à long terme.
Refaire un bilan énergétique pour estimation des coûts d'isolation et la faisabilité du projet
- Agent technique : congés du 30 juillet au 23 août : essai d'une personne pour une aide 2jours/semaine sur les 2 dernières semaines de juillet + possibilité de remplacement pendant les vacances pour l'arrosage
- Pas de permanence à la mairie les mardis 10, 17 et 24 août (congés de la secrétaire)
- Devis monument aux morts : 2.750,00 € (refaire les briques, karcher, peinture des lettres)

Séance levée à 10h20

Prochain conseil le vendredi 17 septembre